

**Affiché le** 09 SEP. 2022  
**Retiré le**

Décision n° 2022-50B



**Bureau communautaire**  
**Mardi 06 septembre 2022**

## **DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 8**

**Nombre de votants : 8**

**Présents :** Claude REVEL, Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Bernard COSTE, Olivier BRUN, Myriam GAIRAUD, Gérald VALENTINI, Isabelle SILHOL

**Absents :** Marie PASSIEUX, Claude VALERO, Joseph RODRIGUEZ

**Rapporteur :** M. Claude REVEL

**Demande de subvention pour le financement du projet d'expérimentation de points d'apport contrôlés sur la commune de Fontès dans le cadre de l'appel à projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie ».**

Il est rappelé que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financière pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes est compétente en matière de collecte des ordures ménagères, et que le projet d'installation de points d'apport contrôlés permettra l'expérimentation de ce mode de collecte sur la commune de Fontès,

Considérant que la Direction Régionale de l'ADEME et la Région Occitanie proposent une aide en faveur de la prévention, gestion et valorisation des biodéchets pour renforcer et développer les pratiques de tri à la source des déchets alimentaires, encourager la gestion de proximité des déchets verts et un changement de pratiques vis-à-vis de cette ressource sur le territoire régional,

Considérant que l'investissement porte sur les équipements en bacs, pour le volet investissement, et la sensibilisation des habitants au nouveau mode de tri et de collecte, pour le volet fonctionnement, et sont des éléments éligibles pour les montants suivants :

| DEPENSES       |                 | RECETTES        |                 |
|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Coût du projet | 29 780 €        | ADEME/Région    | 23 824 €        |
|                |                 | Autofinancement | 5 956 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>29 780 €</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>29 780 €</b> |

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'ADEME et la Région Occitanie pour un montant de vingt-trois mille huit cent vingt-quatre euros (23 824 €),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Le 06 Septembre 2022

Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20220909-2022-50B-AU  
Date de télétransmission : 09/09/2022  
Date de réception préfecture : 09/09/2022